Etablissement primaire de
Lausanne – Mon-Repos
Avenue de Béthusy 12
1005 LAUSANNE

canton de vaud
DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée

ETABLISSEMENT PRIMAIRE DE LAUSANNE - MON-REPOS

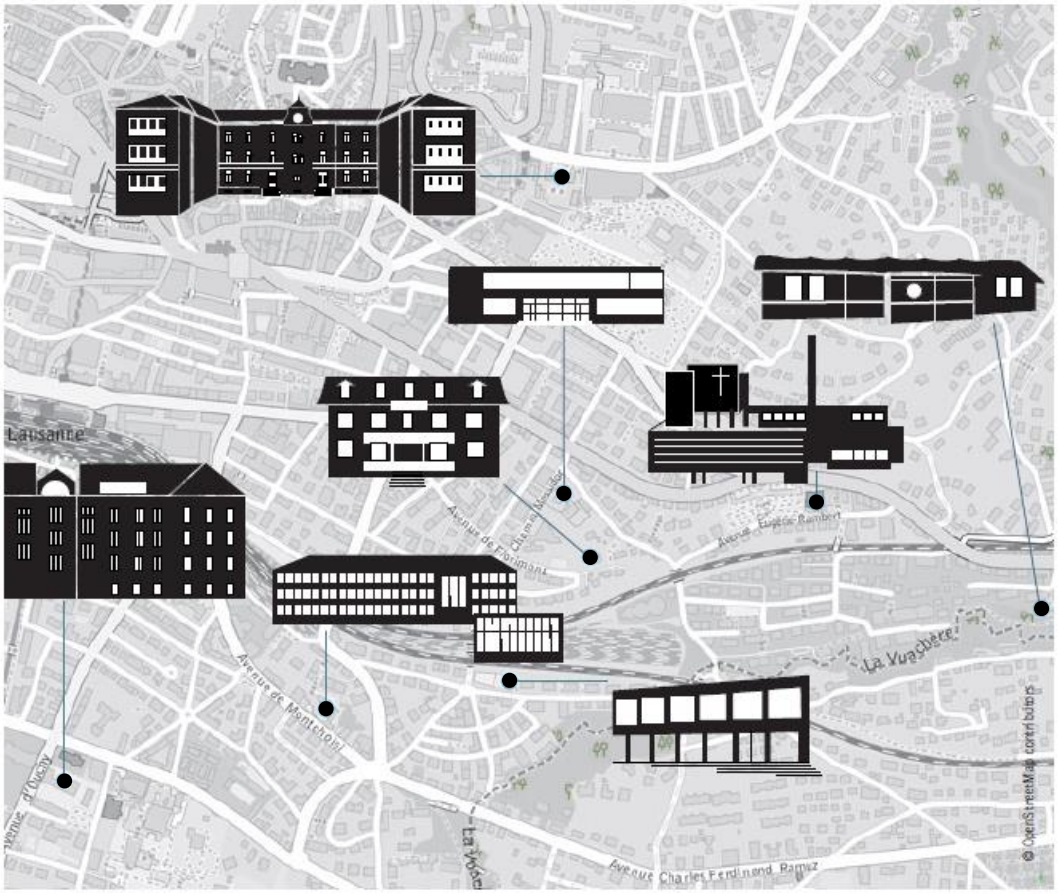

©Illustration : Commission d'établissement de Mon-Repos

Brochure à l'attention des parents d'élèves

2025 - 2026

1 établissement scolaire 1P à 6P · 8 sites · 61 classes · 130 collaborateurs · 1100 élèves

Internet : www.e-monrepos.ch

Table des matières

CONSEIL DE DIRECTION 3

HORAIRES DU SECRETARIAT 3

CONTACTS 3

RENSEIGNEMENTS 3

HORAIRES DES CLASSES 4

ABSENCES 4

DEMANDES DE CONGE 4

CONGES JOKER 4

MISES EN CONGE DES ELEVES 4

AGENDA DE L'ELEVE 5

COMMUNICATION 5

VACANCES SCOLAIRES ET FERIES 5

BATIMENTS SCOLAIRES 6

INFIRMIERES SCOLAIRES 7

CABINETS DENTAIRES 7

ACCIDENTS SCOLAIRES 7

MEDIATRICE 7

PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE - PSPS 7

SOUTIEN EDUCATIF EN MILIEU SCOLAIRE 8

METHODE DE LA PREOCCUPATION PARTAGEE – ENTRE'AIDE 8

PARTENAIRES 8

PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE - PPLS 9

CONSEILLERES ECOLE FAMILLE – ASSISTANTE SOCIALE 9

CONSEIL DES ELEVES 10

COMMISSION D'ETABLISSEMENT 10

MOT DE LA DIRECTRICE

« Enseigner, c'est faire en sorte que chaque cours sonne l'heure du réveil »

Daniel Pennac, Chagrin d'école (2007)

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil de Direction et de toutes et tous les professionnel·le·s qui travaillent dans notre établissement, je vous souhaite la bienvenue. L'établissement de Lausanne Mon-Repos, c'est plus de 1100 élèves, répartis dans 9 collèges, 61 classes, encadrés par plus de 130 collaboratrices et collaborateurs.

Notre école prépare les élèves à vivre dans un monde multiculturel et plurilingue en les sensibilisant aux enjeux de la société, à l'altérité et aux changements. Pour atteindre ces objectifs, nous travaillons dans un cadre scolaire à la fois exigeant et bienveillant. C'est en nous fondant sur la collaboration entre les parents, les enseignant·e·s et les partenaires de l'école, en croisant nos différents regards et en développant la coordination des prestations que nous relevons ce défi ambitieux ; ceci avec humilité et détermination.

Je souhaite accompagner tous les élèves sur le chemin de leur réussite en leur apprenant le goût de l'effort, en leur montrant le chemin du succès, afin que chaque enfant arrive à son meilleur niveau. Elle sera ébéniste, il sera danseur, elles et ils seront banquières, banquiers, mathématiciennes, mathématiciens, avocates, avocats, jardinières, jardiniers,... ou encore, ils inventeront leur propre chemin.

Je désire une école qui soit en lien avec les familles, la vie des quartiers : une école qui se veut ouverte et solidaire, en adéquation avec la société actuelle.

Claude Zryd, directrice

CONSEIL DE DIRECTION

Iteb AYAT	**Doyenne responsable des collèges de Chissiez, de l'Eglantine, de Florimont et du Léman**. En charge de la pédagogie différenciée, des cours de français langue seconde, du dispositif *Entre'Aide* (*cf. p.8*), de la structure « Musique-école » ainsi que des relations avec l'OSPES, les MATAS, et la DGEJ.
Fabienne BAUD	**Doyenne responsable du collège de Mon-Repos**. En charge de la pédagogie différenciée, des cours de français langue seconde, du projet ESPAR ainsi que des relations avec l'OSPES, les MATAS, et la DGEJ.
Elisabeth TESAR	**Doyenne responsable des collèges de Chandieu, de la Croix-d'Ouchy et de Montchoisi.** En charge de la Pédagogie différenciée, des cours de français langue seconde, de la classe HPI ainsi que des relations avec l'OSPES, les MATAS, et la DGEJ.
PERROUD Frédéric	Doyen administratif et organisationnel

SECRETARIAT

Mariana DOS SANTOS	Secrétaires
Antonella PIROLO MOSSABU	

HORAIRES DU SECRETARIAT

Lundi – mardi - jeudi	07 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi	07 h 30 – 11 h 30	
Vendredi	07 h 30 – 11 h 30	13 h 30 – 16 h 00

CONTACTS

Téléphone	021 315 61 11
Adresse électronique	monrepos@lausanne.ch
Site internet	e-monrepos.ch
Adresse	Avenue de Béthusy 12 1005 Lausanne

RENSEIGNEMENTS

Certains renseignements se trouvent dans cette brochure. D'autres sont disponibles sur le site internet de l'établissement :
- règlement de l'établissement
- projet d'établissement
- soutien aux élèves et dispositifs d'accompagnement
- accidents dans le cadre scolaire
- congés joker.

www·e-monrepos.ch

HORAIRES DES CLASSES

Niveaux	Horaires	Congés
1ere année primaire : tous les matins (y compris mercredi)	08h30* - 11h50	Tous les après-midi
2e année primaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi	08h30* - 11h50 14h00** - 15h40	Mercredi toute la journée
Classes primaires **3e à 6e années**	08h30* - 11h50 14h00** - 15h40	Mercredi après-midi

**** Rendez-vous dans la cour ou entrée des élèves dans le bâtiment scolaire à 8h25.***

***** Rendez-vous dans la cour ou entrée des élèves dans le bâtiment scolaire à 13h55.***

ABSENCES

En réponse à l'art. 99 alinéa 1 du RLEO, voici la procédure à suivre dans l'EP de Mon-Repos en cas d'absence de votre enfant en classe :

A. *En cas d'absence de leur enfant en début de matinée ou d'après-midi, les parents doivent informer l'enseignant·e qui travaille ce jour-là (chaque matin si l'absence devait se prolonger de jour en jour ou une seule fois pour une période connue d'avance; maladie par exemple) :*

1. *soit à la salle des maîtres* ***avant 8 h 15 ou 13 h 45*** *si les parents ne sont pas en possession du numéro de portable de l'enseignant·e.*
2. *soit sur son portable* ***avant 8 h 20 ou 13 h 50***

B. *Toute absence d'élève durant le temps scolaire (y compris les activités collectives hors bâtiments : courses d'école, joutes sportives, leçons de natation, camps …) doit être justifiée par écrit en utilisant le formulaire se trouvant dans l'agenda de l'élève (« cahier de communication » pour les élèves 1P et 2P) ainsi que sur le site internet de l'école. Ceci même si l'absence a été annoncée.*

En cas d'absence pour maladie ou accident de plus d'une semaine ou en cas d'absences répétées un certificat médical est exigé.

DEMANDES DE CONGE

Un congé individuel d'une durée limitée peut être accordé par la Direction de l'établissement. La demande doit être formulée et dûment motivée.

En principe **avec au moins deux semaines d'anticipation**, les parents transmettent la demande de congé à l'enseignant·e. L'enseignant·e fait suivre la demande de congé à la Direction en indiquant son préavis.

En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances, sauf à titre exceptionnel (art. 54 du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire). La Direction apprécie ensuite le bien-fondé de la demande de congé. Si la demande porte sur une durée supérieure à deux semaines, elle est transmise au Département pour décision.

CONGES JOKER

Prière de vous référer aux informations qui figurent dans l'agenda (page 98) ou le cahier de communication (page 96) de votre enfant.

MISES EN CONGE DES ELEVES

Les enseignant·e·s sont tenus de participer à des séances de formation continue. Lorsque ces moments ont lieu durant les horaires scolaires, ils sont remplacés si cela est possible.
Exceptionnellement, les élèves peuvent être mis en congé. L'information est transmise via l'agenda ou le cahier de communication. De la 1P à la 6P, une permanence est organisée pour prendre en charge les enfants sans solution de garde.

AGENDA DE L'ELEVE

Les parents prennent connaissance régulièrement des informations figurant dans l'agenda (nommé « cahier de communication » en 1-2P).

L'élève doit être en possession de son agenda pour l'ensemble des cours qui figurent à son horaire.

L'agenda est consulté et signé chaque fin de semaine par les parents.

COMMUNICATION

La communication entre l'école et la famille est essentielle au bon déroulement de la scolarité des élèves. Les parents sont régulièrement informés sur la marche de l'école et sur la progression scolaire de leur enfant. Dans le respect des rôles respectifs, parents et enseignant·e·s coopèrent à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

Si vous êtes amené·e à contacter un·e enseignant·e par téléphone et hors des heures de bureau, nous vous prions de le faire avant 18h30 afin de respecter la sphère privée de chacune et chacun.

En cas de questions, remarques voire désaccords, il s'agit de suivre, au besoin, une procédure en 3 étapes :

- **1ère ÉTAPE**
  Entretien entre les parents et l'enseignant·e
- **2ème ÉTAPE**
  Contact avec la doyenne pédagogique du collège de votre enfant ou le doyen administratif
- **3ème ÉTAPE**
  Contact avec la directrice

VACANCES SCOLAIRES ET FERIES

	2025 - 2026	**2026 - 2027**
Rentrée scolaire	lundi 18 août	lundi 17 août
Lundi du Jeûne fédéral	22 septembre	21 septembre
Vacances d'automne	du samedi 11 au dimanche 26 octobre	du samedi 10 au dimanche 25 octobre
Vacances d'hiver	du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026	du jeudi 24 décembre 2026 au dimanche 10 janvier 2027
Relâches	du samedi 14 au dimanche 22 février	du samedi 6 au dimanche 14 février
Vacances de Pâques	du Vendredi Saint 3 avril au dimanche 19 avril	du vendredi 26 mars au dimanche 11 avril
1er mai*	Après-midi du vendredi 1er mai	*Une éventuelle récupération du congé pour le (samedi) 1er mai 2027 sera décidé par le Conseil d'établissement lausannois au printemps 2026*
Pont de l'Ascension (je/ve)	du mercredi 13 au vendredi 16 mai	jeudi et vendredi 6 et 7 mai
Lundi de Pentecôte	lundi 25 mai	lundi 17 mai
Fin de l'année scolaire	vendredi 26 juin	vendredi 2 juillet
Vacances d'été	du samedi 27 juin au dimanche 16 août	du samedi 3 juillet au dimanche 22 août

** Selon l'article 69, al.2 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) du Canton de Vaud: « (...) les conseils d'établissement peuvent accorder au maximum deux demi-journées de congé.»*
Pour Lausanne, cette disposition est appliquée l'après-midi du 1er mai ainsi que le mercredi qui précède le jeudi de l'Ascension. En 2026, les élèves lausannois auront donc congé le vendredi après-midi 1er mai 2026 et le mercredi matin 13 mai 2026, veille de l'Ascension.

BATIMENTS SCOLAIRES

Collège de Chandieu

Chemin de Chandieu 23
1006 Lausanne

Tél. : 021 315 65 09

Collège de Chissiez

Avenue Eugène-Rambert 11
1005 Lausanne

Tél. : 021 315 60 96

Collège de la Croix-d'Ouchy

Avenue d' Ouchy 45
1006 Lausanne

Tél : 021 315 61 27

Collège de l'Eglantine
Bâtiment A

Chemin Messidor 3
1006 Lausanne

Tél : 021 315 47 85

Collège de l'Eglantine
Bâtiment B

Chemin Messidor 3
1006 Lausanne

Tél : 021 315 64 83

Collège de Florimont

Avenue Florimont 25
1006 Lausanne

Tél. : 021 315 65 91

Collège du Léman

Avenue du Léman 72
1005 Lausanne

Tél. : 021 315 65 08

Collège de Mon-Repos

Avenue de Béthusy 12
1005 Lausanne

Tél. : 021 315 61 08

Collège de Montchoisi

Avenue de Montchoisi 41
1006 Lausanne

Tél. : 021 315 60 15

INFIRMIERES SCOLAIRES

Collèges de **Chandieu**, de **Chissiez**, de **Florimont** et du **Léman** et de **Mon-Repos** : 021 315 61 16.

Collège de **la Croix-d'Ouchy** : 021 315 61 36, Collège de **l'Eglantine** : 021 315 47 88, Collège de **Montchoisi** : 021 315 60 19.

Les infirmières scolaires sont également atteignables par le Service de santé et prévention au 021 315 66 26.

CABINETS DENTAIRES

L'Office dentaire s'adresse entre autres aux élèves primaires et secondaires des écoles publiques lausannoises. Il offre aux parents l'avantage d'un suivi régulier de leurs enfants. Il offre aux parents l'avantage d'un suivi régulier de leurs enfants.

Cabinet dentaire de la Croix-d'Ouchy	Avenue d'Ouchy 45 1006 Lausanne Tél. : 021 315 60 22	Lundi-vendredi, 07h45-12h00, 12h45-16h30
Cabinet dentaire de Mon-Repos	Avenue de Béthusy 12 1005 Lausanne Tél.: 021 315 61 20	Lundi-mardi-mercredi-vendredi, 07h45-12h00, 12h45-16h30

ACCIDENTS SCOLAIRES

L'infirmière scolaire assure les premiers secours. En son absence, ceux-ci sont prodigués par les enseignant·e·s, les concierges, les secrétaires d'établissements ou encore, par l'infirmière scolaire de garde.

Les parents sont informés par les infirmières scolaires, les enseignant·e·s ou le secrétariat. Il est par ailleurs indispensable que les parents avertissent l'infirmière scolaire en cas de changement de leur(s) numéro(s) de téléphone, afin qu'ils puissent être atteints dans les meilleurs délais.

Les parents sont tenus de venir prendre en charge leur enfant (retour à la maison, soins à domicile, conduite dans un centre d'urgence, chez le médecin, etc.). L'infirmière responsable reste avec l'élève jusqu'à l'arrivée du ou des parents. En cas de nécessité, il est fait recours au 144.

Déclaration d'accidents
L'infirmière scolaire doit être informée de tout accident survenant dans le cadre scolaire, pendant l'école et sur la voie publique entre le domicile et l'école ou vice versa. Un rapport doit être établi par l'enseignant·e·s responsable de l'enfant.
Dans tous les cas, les parents annoncent sans tarder l'accident à leur propre assurance qui, en principe, rembourse les frais. Ils lui adressent l'ensemble des factures.

L'assurance complémentaire de la Ville de Lausanne interviendra subsidiairement au cas où les frais découlant de l'accident ne sont pas entièrement remboursés par l'assurance privée de l'enfant. Conformément à la LAMAL, les franchises, quote-part et contributions aux frais hospitaliers restent à la charge des parents.

MEDIATRICE

Laurence MOTTET	Atteignable par le biais par le secrétariat au 021 315 61 11.

PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE - PSPS

Les déléguées à la Promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS), à la demande des enseignant·e·s, organisent en collaboration avec l'équipe de santé des activités visant à améliorer le bien-être des élèves de notre établissement.

Nathalie BAUDIN Magali LECOULTRE	Atteignables par le secrétariat au 021 315 61 11.

SOUTIEN EDUCATIF EN MILIEU SCOLAIRE

Ce·tte professionnel·le de l'éducation a pour mission de travailler à l'élaboration d'un climat de travail bénéfique aux apprentissages pour toutes les classes de l'établissement.

Sur demande de l'enseignant·e ou de la Direction, l'éducatrice/teur peut intervenir en classe, lorsque des difficultés d'ordre socio-éducatif sont observées chez un·e élève ou groupe d'élèves. Elle/il peut être amené·e à collaborer avec les familles des enfants concernés.

L'éducatrice/teur en milieu scolaire est atteignables par le secrétariat au 021 315 61 11.

METHODE DE LA PREOCCUPATION PARTAGEE – Entre'Aide

Notre établissement se soucie depuis de nombreuses années du bien-être des élèves et de la promotion d'un climat d'établissement serein, propice à un apprentissage de qualité.

Comme les autres établissements du canton, notre école peut toutefois être le théâtre de situations de harcèlement-intimidation qui se manifestent par des actions répétées d'un groupe d'élèves sur un·e élève. Afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement, une équipe de professionnel·le·s spécialement formée à la « Méthode de la préoccupation partagée » intervient au sein de notre établissement. Cette équipe se nomme *Entre'Aide.*

Cette méthode bienveillante et non blâmante consiste à rencontrer plusieurs fois tout·e élève pouvant aider à améliorer la situation. Ces entretiens sont reconduits jusqu'à ce que la dynamique inappropriée du groupe ait pris fin.

Votre enfant pourrait être amené·e à participer à un de ces entretiens. Ces derniers ne débouchent sur aucune sanction et n'ont pas de conséquence sur le cursus des élèves. Pour des raisons d'efficacité et de réactivité, ils ne sont annoncés ni aux élèves ni à vous-mêmes. Toutefois, et quand la situation le nécessite, un retour est donné aux parents.

Lorsque cette méthode d'intervention – dont le taux de réussite est supérieur à 70 % – ne parvient pas à pacifier les relations, si la situation le demande, la Direction prend le relais et met en œuvre les mesures disciplinaires appropriées.

Davantage d'informations se trouvent sur le site de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire qui déploie le dispositif cantonal (https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/prestations/harcelement-intimidation-et-violences-entre-eleves/).

PARTENAIRES

Notre école collabore étroitement avec d'autres intervenants tout au long de l'année scolaire. Toutes ces personnes ont en commun la volonté de soutenir et accompagner nos élèves dans leur scolarité.

Certains élèves bénéficient également de la présence régulière d'une assistante à l'intégration, d'un·e enseignant·e d'appui, d'un·e enseignant·e spécialisé·e chargé·e de renfort pédagogique ou de l'éducateur, de l'éducatrice en milieu scolaire.

PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE - PPLS

Psychologues

Les psychologues interviennent lors de divers problèmes d'apprentissage, de relation, de comportement ou d'adaptation dans le milieu scolaire ou familial.

Collèges de Chandieu, de la Croix-d'Ouchy et de Montchoisi	Sandrine GONIN PACHOUD
Collèges de Chissiez, de l'Eglantine, de Florimont et du Léman	Clara MUHEIM
Collège de Mon-Repos	Alexandra MOSER NURA

Logopédistes

Les logopédistes sont à la disposition des enfants rencontrant des difficultés dans le domaine du langage oral ou écrit (lecture, orthographe), ainsi que dans celui de la communication.
Les parents d'enfants dyslexiques, dysorthographiques, dyscalculiques ou dysphasiques peuvent contacter le maître de classe pour l'informer de cet état. En effet, des aménagements peuvent être mis en place pour les enfants concernés.

Collèges de Chandieu, de Chissiez, de l'Eglantine, de Florimont, du Léman et de Montchoisi	Aline MAIORANA et Camille FAVRET
Collège de la Croix-d'Ouchy	Estelle MÜLLER
Collège de Mon-Repos	Anne SATTIVA

Psychomoticien·ne·s

Les psychomotricien·ne·s abordent les difficultés présentées par l'enfant, telles que la motricité fine ou globale, les troubles spatio-temporels, l'agitation motrice, les troubles du schéma corporel.

Collèges de Chandieu, de la Croix-d'Ouchy et de Montchoisi	Stéphanie RUDAZ
Collèges de Chissiez, de l'Eglantine, de Florimont, du Léman et de Mon-Repos	Delphine TERRIER

Pour toute intervention, l'accord des parents est indispensable.

Ces professionnel·le·s peuvent être contacté·e·s par l'intermédiaire du secrétariat du Service de psychologie scolaire de la Ville de Lausanne au 021 315 66 22**.**

CONSEILLERES ECOLE FAMILLE – ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale est à la disposition des familles, des enseignant·e·s et des élèves pour les informer et les conseiller. Elle tente de trouver avec eux des solutions pour améliorer la situation des élèves en difficulté scolaire et/ou familiale.

Elle répond à toutes les questions relatives à:

- des problèmes à l'école (intégration, violence, absentéisme, difficultés scolaires, etc.);
- des problèmes à la maison (conflits, relations difficiles enfants-parents, violence, etc.);
- des difficultés sociales et financières liées aux activités scolaires.

Elle offre une écoute, restaure ou améliore le lien entre la famille et l'école et assure le relais auprès de différents services et instances partenaires de l'école.

Marilu Terraz Benitez	Atteignable au 021 315 58 55 (lundi et mardi) Atteignable au 021 315 66 28 (vendredi)

CONSEIL DES ELEVES

Par le biais du Conseil des élèves, les enfants peuvent débattre et faire des propositions visant à améliorer l'organisation, l'équipement, l'aménagement ou la vie de leur école. Une fois par année, le Conseil d'établissements invite les délégués du Conseil des élèves et examine leurs propositions.

L'établissement organise un Conseil des élèves, ceci par bâtiment, pour les élèves du 2e cycle primaire. Chaque classe de 5P ou 6P a droit à généralement deux délégué·e·s qui récoltent et transmettent les idées de leurs camarades. Le nombre de représentants à élire est déterminé par le nombre de classes; de sorte que le Conseil des élèves soit composé d'au moins 6 délégués.

Lors de l'élection des délégué·e·s, chaque classe nomme un secrétaire et un scrutateur. L'enseignant·e est responsable de l'organisation et de la tenue de cette élection. L'élection se fait à la majorité absolue (plus de la moitié des bulletins valables). En l'absence de majorité absolue, un deuxième tour est organisé sur le mode de la majorité relative. Les délégués sont élus pour une année scolaire; leur élection a lieu au plus tard le 30 octobre.

Le Conseil des élèves se réunit cinq à huit fois par année scolaire, encadré et présidé par un ou deux enseignant·e·s (dont l'un·e préside le Conseil). Dans chaque classe de 5P et 6P, l'enseignant·e laisse aux délégués du temps pour rendre compte des travaux du Conseil des élèves. Un ordre du jour est établi et diffusé dans les classes avant la tenue du Conseil des élèves afin que toutes les classes concernées puissent en discuter. Les conseils des élèves délibèrent selon le mode de la majorité absolue.

Un procès-verbal du Conseil des élèves est rédigé par le secrétaire avec l'aide des enseignant·e·s puis transmis aux délégués, aux classes, ainsi qu'à la Direction de l'établissement.

Le Conseil des élèves est destiné à aider les enfants à s'impliquer dans l'élaboration de projets et dans l'élaboration des règles de fonctionnement de l'école (au niveau du bâtiment), ainsi qu'à être sensibilisés aux processus démocratiques.

Les Conseils des élèves peuvent faire des propositions à la conférence des maîtres.

COMMISSION D'ETABLISSEMENT

La Commission d'établissement de Mon-Repos se réunit régulièrement pour échanger des idées, faire des propositions ou donner son avis sur des sujets qui concernent la vie scolaire.

Elle est composée de membres représentant quatre secteurs :

- parents d'élèves
- professionnel·le·s de l'école
- autorités communales
- organisations et milieux intéressés par l'école.

Chaque secteur peut compter de 2 à 6 membres. Page internet dédié à la Commission de Mon-Repos :

https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/scolarite-a-lausanne/etablissements-scolaires/ep-de-mon-repos/a-propos/commission-de-monrepos.html

NOTES